

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil d'administration
Séance du 17 octobre 2023**

Délibération n° 2023-10-19

Objet : Convention d'engagement avec prise en charge des frais des services civiques, dans le cadre des services civiques solidarité seniors

Président du CCAS :

Monsieur Cédric Van Styvendael

Président de séance :

Monsieur Mathieu Garabedian

Présent-e-s : Monsieur Mathieu Garabedian, Madame Muriel Betend,
Monsieur Nicolas Boilloux, Madame Virginie Demars, Monsieur Dissa Mamadou,
Madame Agathe Fort, Madame Dominique Gachet, Madame Cristina Martineau,
Monsieur Jean-Joseph Parriat, Monsieur Antoine Pelcé

Procurations :

Monsieur Cédric Van Styvendael donne pouvoir à Monsieur Mathieu Garabedian
Madame Maryse Arthaud donne pouvoir à Monsieur Antoine Pelcé

Excusé-e-s :

Monsieur Cédric Van Styvendael, Madame Maryse Arthaud,
Madame Kaoutar Djemai-Dawood, Madame Laure Guyonvarh,
Madame Rose-Marie Minassian

Mesdames, Messieurs,

La direction seniors du CCAS souhaite poursuivre son partenariat avec l'association « services civiques solidarité seniors » (AND-SC2S) afin de développer les animations dans ses établissements tout en permettant des échanges intergénérationnels et la découverte des métiers du grand âge par les jeunes.

L'association « services civiques solidarité seniors » accompagne la construction des projets et sera l'employeur des jeunes.

Ainsi des binômes de 2 jeunes seront présents dans les 4 résidences autonomie et les 2 Ehpad du CCAS en 2024.

Pour l'année 2022/2023 des binômes étaient déjà présents et ont permis de réaliser plusieurs sorties extérieurs (parc de la tête d'or, confluence, shopping, botanic...) et de proposer des activités davantage ciblées comme des jeux de société en petit groupe, des ateliers esthétiques, des débats d'actualité.

Le bilan réalisé par les services civiques de l'Ehpad Henri Vincenot a été d'une grande qualité. Plusieurs résidents ont fait part de leur satisfaction de ce dispositif en particulier sur la disponibilité et la qualité des échanges avec ces jeunes. Cet échange intergénérationnel est une plus-value pour la qualité d'accompagnement des résidents et pour rompre l'isolement.

Egalement, cette expérience humaine a permis pour 2 personnes du service civique (Ehpad Henri Vincenot) une reprise d'étude à la fin de ce parcours.

Pour 2024, en Ehpad, ils participeront à des temps festifs, culturels, ainsi qu'à des sorties. Dans les résidences autonomie, ils auront pour rôle de recenser les envies des résidents notamment sur le volet numérique et de proposer des animations en ce sens. Ils participeront également à temps festifs, culturels ainsi qu'à des sorties.

Il a donc été établi une convention visant à préciser les engagements réciproques du CCAS et de l'association. Elle sera complétée par une convention de mise à disposition volontaire propre à chaque jeune service civique.

Je vous demande, mesdames, messieurs, d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser, monsieur le président, à la signer ainsi que les futures conventions de mise à disposition volontaire.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original

Villeurbanne, le 18 octobre 2023

Le Président

Cédric Van Styvendael

